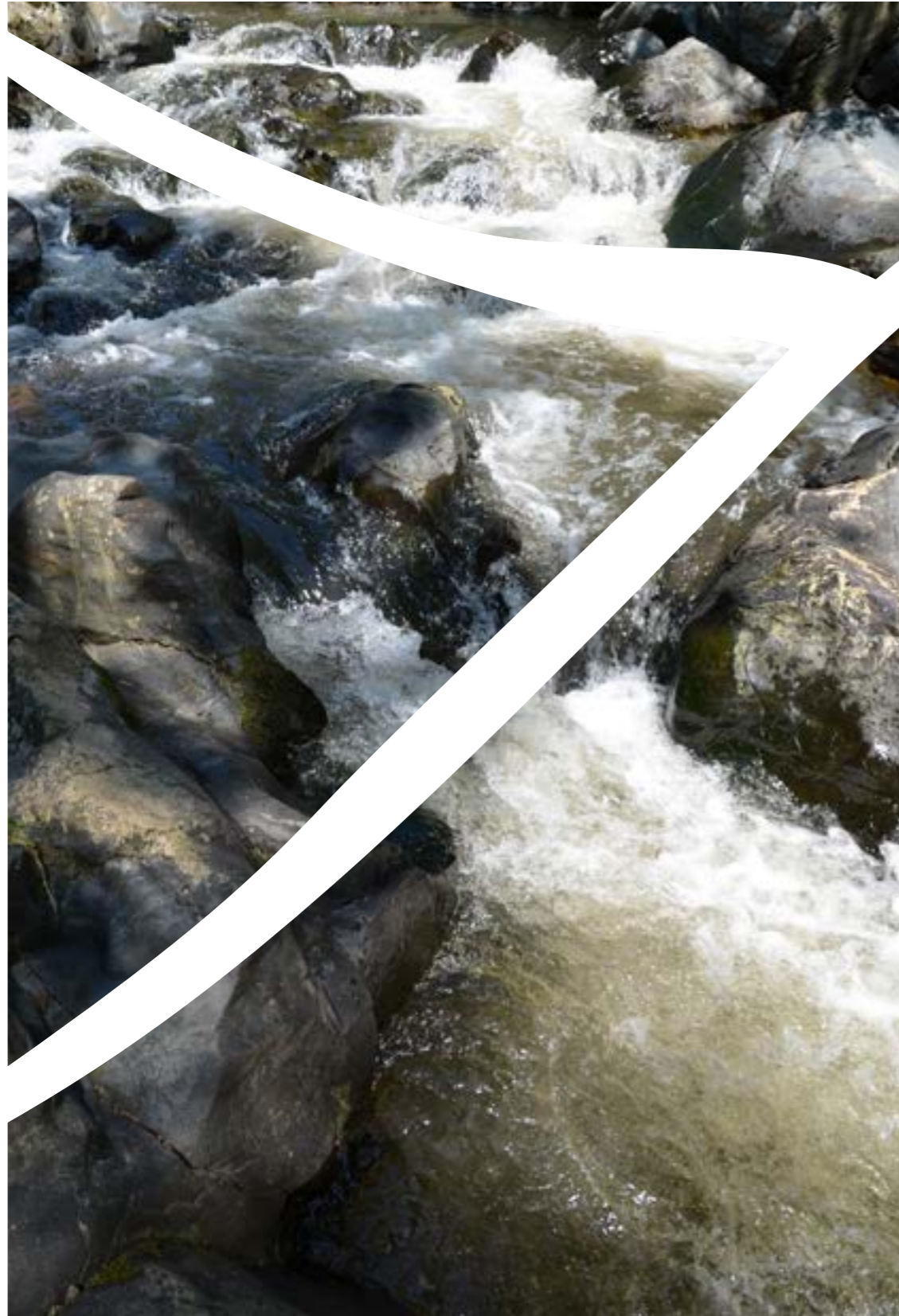


Rapport d'activités 2019





Le mot du Président

L'année 2019 marque la fin d'un mandat de 6 ans, en voici le rapport d'activités.

Le Syribt mène une action de fond et réfléchie depuis de nombreuses années pour l'amélioration des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Cette stratégie d'intervention s'appuie sur un diagnostic initial et des études qui ont débouché sur des plans d'actions, sous forme d'un contrat de rivières et d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Depuis, ces engagements ont été mis en œuvre, améliorés et complétés par les équipes successives, en lien avec nos partenaires, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et l'État.

C'est ainsi que vous trouverez au fil de votre lecture quelques-uns des travaux réalisés en 2019 qui ont tous pour but la préservation des milieux et la protection des populations.

Cette politique ambitieuse n'est possible que grâce à la solidarité de tout le bassin versant Brévenne-Turdine. Nous avons œuvré tout au long du mandat à la renforcer afin que le Syribt puisse poursuivre encore longtemps son action.

Ce rapport se veut un outil de compréhension destiné aux futurs élus du syndicat qui devront préserver la cohésion du territoire.

Alors, bonne lecture et bon vent à la future équipe !

Paul ROSSI,
Président du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine

Organisation et fonctionnement

page 5

Bilan 2019

page 15



Organisation et fonctionnement

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) est un syndicat mixte (il regroupe des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale – EPCI), qui a été créé le 1er janvier 2006.

Son périmètre d'intervention répond à une logique géographique, il concerne l'ensemble du bassin versant Brévenne-Turdine : un bassin versant se définit par tout l'espace sur lequel chaque goutte d'eau tombée s'achemine, par gravité, jusqu'à un exutoire commun, en l'occurrence la confluence avec l'Azergues à Lozanne. Ce périmètre se délimite donc par des lignes de crête, ou lignes de partage des eaux, ce qui explique que certaines communes ne soient pas entièrement sur le bassin versant Brévenne-Turdine.



Réunion du comité syndical

Le territoire

page 6-7

Les compétences

page 8

L'équipe

page 9

Le fonctionnement

page 10-11

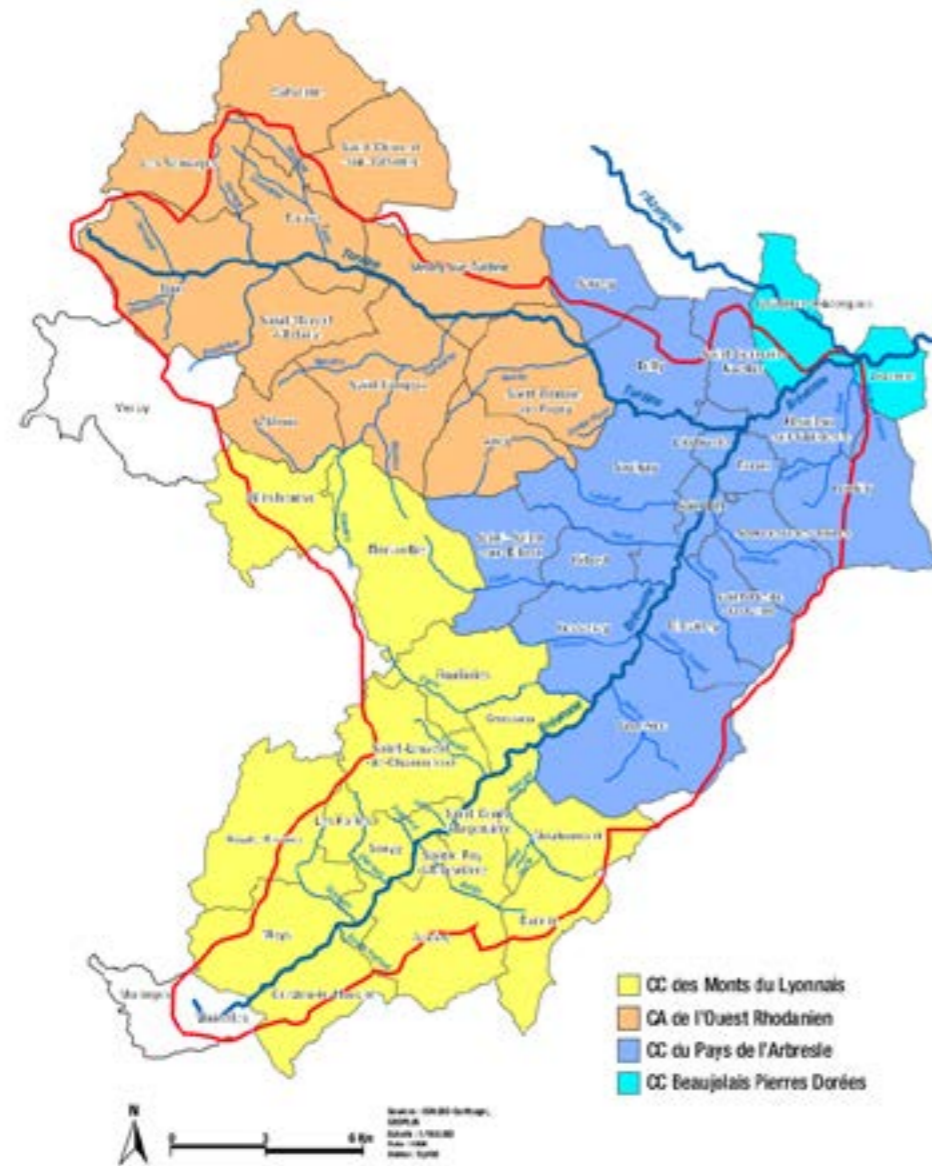
Les partenaires

page 12

Les programmes d'action

page 13

Le territoire



Le territoire

Le bassin versant de la Brévenne est situé dans le département du Rhône (en limite avec celui de la Loire). Il s'étend sur 440 km².

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine gère un ensemble de cours d'eau, dont les deux principaux sont la Brévenne et son affluent principal la Turdine. Ces deux cours d'eau sont maillés par de nombreux affluents : le bassin versant Brévenne-Turdine compte environ 160 kilomètres de cours d'eau.

Les cours d'eau gérés par le SYRIBT sont non domaniaux : les berges et le lit appartiennent aux propriétaires riverains.

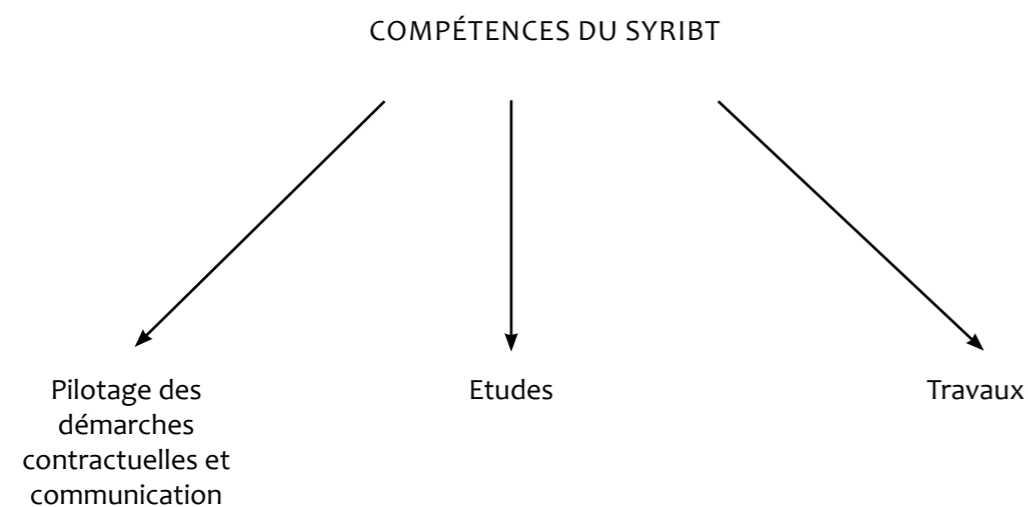
Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine couvre les 43 communes du bassin versant par l'intermédiaire des 4 intercommunalités adhérentes au SYRIBT :

- la C.C. du **Pays de l'Arbresle**
(adhérente pour 16 communes),
- la C.A. de l'**Ouest Rhodanien**
(adhérente pour 10 communes),
- la C.C. des **Monts du Lyonnais**
(adhérente pour 15 communes),
- la C.C. **Beaujolais Pierres Dorées**
(adhérente pour 2 communes).

La population des communes du bassin versant s'élève à environ 77 000 habitants. Tarare et l'Arbresle sont les 2 pôles de population du territoire.

Les compétences

Suite à l'évolution de la réglementation, les statuts du SYRIBT ont été modifiés et font apparaître les compétences obligatoires GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) telles que définies dans la loi NOTRE, et des compétences complémentaires à la GEMAPI.



Les compétences du SYRIBT :

- la réalisation d'études à caractère global à l'échelle du bassin versant Brévenne Turdine
- les travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques (zones humides, berges etc...)
- les études et les travaux visant la gestion du risque inondation
- l'étude, la programmation, le pilotage opérationnel et le bilan de démarches contractuelles d'aménagement et de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant
- la mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique
- la prévision et l'alerte aux crues
- la lutte contre les pollutions diffuses
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

L'équipe

Le Syndicat de Rivières emploie six agents :

Betty CACHOT

chargée de mission et responsable du SYRIBT
tel : 04 37 49 70 86 / 06 08 66 66 06
betty.cachot@syribt.fr

Mickaël BARBE

technicien de rivière
tel : 04 37 49 70 87 / 06 21 60 18 98
mickael.barbe@syribt.fr

Grégory CHAZAL

technicien de rivière
tel : 04 37 49 70 92 / 07 72 28 13 65
gregory.chazal@syribt.fr

Camille GARCIA

chargée de mission «gestion quantitative»
tel : 04 37 49 70 89 / 06 80 75 28 36
camille.garcia@syribt.fr

Valérie GENERET

secrétaire/comptable
tel : 04 37 49 70 85
valerie.generet@syribt.fr

Julie SABY

chargée de mission « gestion des inondations » et « rejets non domestiques »
tel : 04 37 49 70 88 / 06 35 19 08 38
julie.saby@syribt.fr



Organisation et fonctionnement

Le fonctionnement exécutif

En écho à la volonté de mettre la solidarité amont-aval au cœur du SYRIBT, il a été décidé de donner un poids égal aux trois communautés de communes principales du bassin versant : le nombre de délégués est déterminé par les statuts du SYRIBT.

Le Bureau

Il reçoit des délégations du Comité Syndical et lui rend compte de ses décisions.

Il prend des décisions relatives :

- aux marchés publics dont le montant est compris entre 90 000 et 150 000 €HT,
- aux demandes de subventions de moins de 15 000€,
- aux acquisitions foncières de moins de 15 000€.

Les 7 membres du Bureau sont issus du Comité Syndical :

Paul ROSSI,

Président du SYRIBT, Conseiller Municipal à la mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle

Jean-Pierre JACQUEMOT,

Vice-président du SYRIBT chargé de la restauration des milieux aquatiques, maire de Saint-Loup

Catherine LOTTE,

Vice-présidente en charge des Finances et des Collectivités, maire de Brussieu

Jean-Claude GAUTHIER,

Vice-président en charge de la gestion des inondations, adjoint au maire de l'Arbresle

Christian GALLET,

maire de Lozanne

Didier BLANCHARD,

adjoint au maire de Grézieu le Marché

Guy JOYET,

maire de Saint-Romain-de-Popey

Le Président

Il peut recevoir des délégations du Comité Syndical, et peut déléguer des pouvoirs aux vice-présidents.

Il peut prendre des décisions relatives aux marchés publics dont le montant est inférieur à 90 000 €HT et à la passation des contrats d'assurance.

Le Comité Syndical

Le Comité Syndical peut créer des commissions spécialisées chargées d'étudier et de préparer ses décisions. Ces commissions sont composées de membres titulaires et suppléants du Comité Syndical. La présidence de ces commissions est assurée par les vice-présidents en charge des dossiers sous la responsabilité du Président.

Le comité syndical est composé de 19 délégués :

- 6 délégués de la CC du Pays de l'Arbresle
- 6 délégués de la CA de l'Ouest Rhodanien
- 6 délégués de la CC des Monts du Lyonnais
- 1 délégué de la CC Beaujolais Pierres Dorées

Organisation et fonctionnement

Le fonctionnement financier

Les ressources du SYRIBT viennent de la participation des 4 structures adhérentes ainsi que de subventions.

Les participations des structures

Concernant la participation financière des structures adhérentes au SYRIBT, il a été décidé d'établir une clé de répartition collant au mieux aux compétences du syndicat. Celle-ci dépend de deux critères :

- d'une part la population de la communauté de communes concernée par rapport à la population totale du bassin versant
- d'autre part la longueur des cours d'eau de la communauté de communes concernée par rapport à longueur totale des cours d'eau du bassin versant.

Ainsi, chaque structure adhérente participe aux charges de fonctionnement et aux actions du syndicat selon la répartition suivante :

Structure	Pourcentage de participation au SYRIBT
CC Pays de l'Arbresle	47,82 %
CA Ouest Rhodanien	30,40 %
CC Monts du Lyonnais	21,05 %
CC Beaujolais Pierres Dorées	0,73 %

Les subventions

La plupart des actions engagées par le SYRIBT bénéficient de subventions. Les financeurs des actions du SYRIBT sont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, le Fond Européen FEDER (la Région Auvergne Rhône-Alpes), l'Etat (DDT), la Fédération de Pêche et le Département du Rhône. Ces organismes apportent des subventions sur les projets selon des critères d'intervention bien précis.



Les partenaires



La mise en place d'une **gestion solidaire et concertée de l'eau** sur un bassin versant nécessite de réunir tous les acteurs concernés par cette thématique. C'est ainsi que plusieurs partenaires sont régulièrement associés aux travaux du SYRIBT.

Les partenaires institutionnels :

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ;
Le Département du Rhône ;
La Direction Départementale des Territoires ;
L'Office Français de la Biodiversité ;
etc.

Les partenaires locaux :

Les associations locales de pêche, de chasse, de protection de la nature ;
Des syndicats agricoles ;
Les syndicats intercommunaux d'eau ;
etc.

Les partenaires techniques :

La Chambre d'Agriculture du Rhône ;
La Fédération Départementale de Pêche ;
La Chambre de Commerce et d'Industrie ;
Les syndicats chargés de l'élaboration des SCOT ;
etc.

Le SYRIBT constitue donc, outre sa fonction d'instance décisionnelle sur les questions liées à la gestion des rivières, **un lieu d'échanges et de concertation pour les différents acteurs concernés par les milieux aquatiques.**

Les programmes d'action

Le Contrat de bassin Brévenne Turdine 2020-2022

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine est porteur du contrat de bassin Brévenne Turdine, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Il s'agit d'outil de gestion durable de l'eau à l'échelle du bassin versant, accompagné d'un programme d'actions répondant aux enjeux territoriaux. Il est élaboré en concertation avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels, dans le respect de la réglementation.

Ce contrat comporte notamment des actions de restauration écologique des cours d'eau dont le Syribt est maître d'ouvrage, complétées par quelques opérations d'intérêt piscicole portées par la Fédération de pêche du Rhône.

Le nouveau contrat de bassin Brévenne Turdine 2020-2022 a été approuvé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en date du 12 mars 2020.

Le PAPI 2 Brévenne Turdine

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) constitue un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités. Toute collectivité est à même d'y candidater dès lors que le risque inondation est récurrent et important sur son territoire, et qu'une logique de bassin versant est mise en œuvre pour y répondre.

Un PAPI regroupe un ensemble d'actions visant à agir sur la problématique « inondations » au sens large du terme. Il peut se dérouler sur une période de 6 ans maximum.

Le second PAPI Brévenne-Turdine a été officiellement labellisé par le Comité d'Agreement Rhône Méditerranée Corse le 13 mars 2018. Le programme est porté par le SYRIBT et court jusqu'à fin 2023. Ce projet s'articule autour de 6 grands axes d'actions, parmi lesquels :

- Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- Ralentissement des écoulements





Vue aérienne du seuil des Grenadières après les travaux



Bilan 2019



Les actions

Reconquérir une bonne qualité des eaux

page 16

Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques

page 17

Mieux gérer les inondations

page 18

Communiquer

page 19

Les réunions

page 20-21

Les marchés

page 22

Le bilan financier

page 23

Les actions

Reconquérir une bonne qualité des eaux

Labélisation «Rivière en bon état» de la Turdine

Le tronçon de la Turdine allant de sa source au barrage de Joux a été labellisé « rivière en bon état » en 2018 pour l'excellente qualité de ses eaux. Ce label a été mis en place par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse afin de faire connaître les rivières en bon état et promouvoir les actions entreprises pour reconquérir la qualité de ces rivières auprès du grand public. Un évènement autour de la remise de ce label s'est tenu le 5 juin 2019 sur la commune de Joux. Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Paul Rossi, président du Syndicat de rivières Brévenne Turdine ont ainsi inauguré le premier tronçon récompensé sur le bassin versant Brévenne Turdine.



La gestion des pollutions d'origine industrielle et artisanale

En 2015, le Syribt a lancé une étude recensant les entreprises du bassin versant raccordées au réseau d'eaux usées mais qui ne possédaient pas les autorisations nécessaires (autorisations spéciales de déversement et conventions spéciales de déversement).

Le nombre s'étant révélé très important, le Syribt a obtenu de l'Agence de l'eau RMC l'accompagnement financier pour l'embauche d'un technicien mutualisé aux collectivités compétentes en assainissement durant 3 années. Aussi le 1^{er} avril 2018, Mathieu Ronze a été embauché par la CCPA et 9 communes de la Haute-Brévenne afin de régulariser les entreprises qui en avaient besoin et les accompagner dans leur mise aux normes.

Les actions

Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques et riverains

Le dérasement du seuil des Grenadières

Le seuil des Grenadières était le premier obstacle infranchissable à la faune aquatique sur le cours de la Brévenne depuis sa confluence avec l'Azergues. Le chantier permettant la suppression de l'ouvrage et la remise en état de 250 ml de cours d'eau s'est déroulé de juin à novembre 2019.

Un protocole de criblage – tamisage a été mis en place en raison de la présence importante de la renouée du Japon. Les 6 300 m³ de déblais ont été triés pour séparer les rhizomes de la plante des matériaux. Afin de limiter l'emprunte Carbonne de cette opération, les matériaux « sains » ont été mis en remblai en rive droite de la Brévenne, hors d'atteinte des crues centennales de la rivière, sur une parcelle acquise par la Fédération Départementale de Pêche du Rhône.

Une nouvelle gestion de la renouée asiatique : l'éco pâturage

Durant l'automne 2019, un troupeau de moutons évoluant parmi les tiges de renouée du Japon a pu être aperçu en bord de Brévenne. En effet, le Syribt a décidé de mettre en place un nouveau mode de gestion de la renouée asiatique par de l'éco pâturage d'ovins. Les résultats sont plutôt convaincants sur d'autres bassins versants.

L'aménagement du gué du Calois

Ce passage à gué communal était constitué de 16 buses de diamètre 400mm fréquemment obstruées par les éléments flottants charriés par la Brévenne. La voirie supportée assurait un contournement aux véhicules légers du centre de Sain Bel et desservait la station d'épuration et le hameau du Calois. L'ouvrage supportait également sur sa face aval une canalisation d'eaux usées.

Entre juillet et novembre 2019, le gué du Calois a été supprimé afin de rétablir les continuités écologiques et d'améliorer les conditions d'écoulement en crue. Le franchissement du cours d'eau par la canalisation d'eaux usées conservée se fait désormais au sein d'un ouvrage de protection en enrochements. Le franchissement piétonnier est maintenu par une passerelle.



Les actions

Mieux gérer les inondations et mieux informer la population sur les risques naturels liés à l'eau



Mise en place et modernisation d'un système automatisé de mesures de hauteurs d'eau sur le bassin versant

Fin 2013 et début 2014, le Syribt a installé 6 stations de mesures de hauteur d'eau sur la Brèvenne, la Turdine, le Torranchin, le Trésoncle, le Cosne et le Conan. Ces stations, toutes télétransmises, permettent la visualisation en temps réel de la montée de ces 6 cours d'eau principaux depuis une interface Web (codes d'accès transmis à toutes les communes du bassin). De plus, ces stations émettent également des sms lorsque les niveaux de vigilance et alerte sont dépassés. Les communes situées en aval de ces stations sont ainsi prévenues avec un temps d'avance qui leur permet de mettre en place leur PCS si besoin. Une modernisation en 2019 a permis de rendre ces stations plus opérationnelles et de s'affranchir de certaines pannes liées à la vétusté des réseaux de télécommunication RTC.

Réflexion autour de la gestion de crise à l'échelle intercommunale

Un second travail a été initié en 2019 : un plan de gestion de trafic routier sur le bassin de L'Arbresle en cas d'inondation. L'idée est d'éviter que les automobilistes se retrouvent coincés au niveau de L'Arbresle et de Sain Bel, comme cela a pu être le cas en 2008. Pour ces communes, cela évitera d'avoir à gérer les naufragés de la route en plus de leur population sinistrée. Une importante concertation a été mise en place avec l'ensemble des gestionnaires de voiries afin de proposer un plan de coupures efficace.

Diagnostics des biens, habitations, entreprises et lieux publics inondables sur le bassin versant

Une importante campagne de diagnostics de vulnérabilité a été lancée en 2014. Cet axe fort a été reconduit dans le second PAPI Brèvenne Turdine afin de pouvoir répondre aux demandes des habitants de ces communes au fil de l'eau.

Les actions

Communiquer

Journée de formation «Eaux pluviales et urbanisme» pour les élus du bassin versant

Le vendredi 14 juin 2019 après-midi, une petite vingtaine d'élus et techniciens ont suivi la formation intitulée « Des solutions alternatives pour gérer les eaux pluviales et intégrer les zones humides aux projets d'aménagement » organisée par le Syribt. Cette formation a été animée en partenariat avec l'Association Rivières Rhône-Alpes Auvergne (ARRA²), le GRAIE et le service « eaux pluviales » de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

La formation s'est articulée en trois temps :

- Une introduction théorique, animée par l'ARRA² et le GRAIE, s'est tenue en salle et a permis d'aborder les bases de connaissances sur les zones humides, leur préservation et leur intégration dans les projets d'aménagement ainsi que les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales. Une estimation des coûts de mise en place et d'entretien a aussi été proposée pour chacune de ces techniques.
- Deux visites : la zone humide du « Petit Laval », utilisée comme exutoire du réseau d'eaux pluviales de Bully et la zone du Puy d'Or (Techlid) à Dardilly animée par l'ARRA². 46 demi-journées d'animations sont proposées annuellement aux écoles primaires du bassin versant. Pour l'année scolaire 2017-2018, ce sont 14 écoles, soit 23 classes qui ont bénéficié d'interventions en classe ou sur le terrain sur des thèmes comme le cycle de l'eau domestique, la chaîne alimentaire, la découverte d'un site, etc.



Les réunions

Comité syndical

Comité du 18 mars 2019

- Approbation du Compte Administratif 2018
- Approbation du Compte de Gestion 2018
- Affectation du Résultat 2018
- Budget primitif 2019
- Validation du projet de règlement intérieur du SYRIBT
- Validation du projet de Compte Epargne Temps
- Engagement du SYRIBT dans la mise en oeuvre des obligations de RGPD
- Lancement du marché de travaux d'aménagement du gué du Calois sur le Brévenne

Comité du 17 juin 2019

- Adoption du rapport d'activité 2018
- Approbation du règlement intérieur du SYRIBT
- Mise en place du Compte Epargne Temps
- Indemnités des préjudices fonciers et agricoles liés à l'aménagement et au fonctionnement des ouvrages de ralentissement dynamique sur la Turdine
- Utilisation du Compte Personnel de Formation
- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- Renonciation aux pénalités de retard pour les travaux de construction de l'ouvrage de ralentissement dynamique de St-Romain-de-Popey

Comité du 16 septembre 2019

- Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux de restauration hydraulique et écologique de la Brévenne et la Turdine
- Lancement du marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des travaux de restauration hydromorphologique de la Turdine dans la traversée de la ZA de Tarare ouest
- Lancement du marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de 2 seuils sur la Turdine sur les communes de Joux et St-Marcel-l'Eclairé
- Lancement de l'accord-cadre pour l'exécution des travaux forestiers de gestion de la ripisylve
- Décision modificative n°1-2019 - Amortissement des travaux de franchissement piscicole à Sain-Bel
- Attribution et amortissement d'une subvention d'équipement pour l'action «arasement de merlons»
- Attribution et amortissement d'une subvention d'équipement pour l'action «restauration hydromorphologique (cunette béton Tarare)»

Comité du 18 novembre 2019

- Adhésion au service de médecine préventive proposé par le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon
- Lancement du marché de travaux pour la construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique sur la Turdine

Bureau

Bureau du 21 janvier 2019

- Demande de subventions pour l'opération «Information et appui technique pour les collectivités compétentes sur la prise en compte des enjeux «eaux» dans l'urbanisme» - FA26 du contrat pluri-thématique et IV-1 du PAPI

Bureau du 4 mars 2019

- Choix du panneau pédagogique sur les travaux du seuil Sapéon

Bureau du 8 avril 2019

- Versement des subventions à l'association des oeuvres communautaires

Bureau du 14 mai 2019

- Demande d'aide financière pour l'opération « Animation pédagogiques - année scolaire 2019-2020» (Fiche action C28)

Bureau du 13 juin 2019

- Demande de formation professionnelle

Bureau du 22 juillet 2019

- Demande de subvention pour les diagnostics de vulnérabilité des biens à usage d'habitation - action V-2 du PAPI2

Bureau du 3 septembre 2019

- Demande de subventions pour la réalisation de l'ouvrage de ralentissement dynamique de la Turdine à l'Arbresle et Savigny - action VI-2 du PAPI2

Bureau du 10 septembre 2019

- Demande de subventions pour la tranche 2019 de la restauration de la ripisylve - action B-20 du contrat pluri-thématiques

Bureau du 30 septembre 2019

- Demande de subvention pour les travaux de restauration hydromorphologique de la Turdine dans la traversée de la ZA de Tarare Ouest
- Demande de subventions pour les travaux d'aménagement de 2 seuils sur la Turdine sur les communes de Joux et St-Marcel-l'Eclairé (seuils des Teintureries de Tarare)

Bureau du 18 novembre 2019

- Demande de subvention pour l'acquisition de parcelles sur la basse-Brévenne (FA24)
- Demande de subvention pour les postes techniques pour l'année 2020

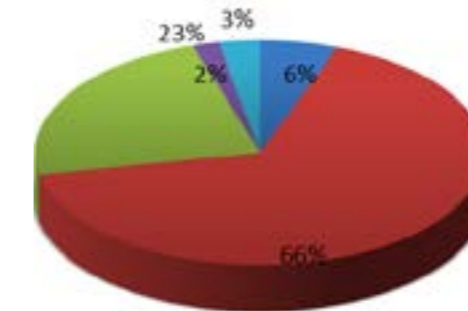
Les marchés

N° du marché	Mode de passation	Intitulé	Prestataire(s)	Montant du marché HT
2019-SYRIBT-01	MAPA	Travaux remplacement «gué du Calois»	Titulaire : Groupement PERRET-CROUZET- GREEN STYLE	322 000 €
2019-SYRIBT-02	MAPA	Maitrise d'oeuvre «réalisation travaux de restauration hydromorphologique de la Turdine dans la traversée de la ZA de Tarare ouest»	Titulaire : SETEC - HYDRATEC	69 000 €
2019-SYRIBT-03	MAPA	Maitrise d'oeuvre «aménagement de 2 seuils sur la Turdine sur les communes de Joux et St-Marcel-l'Eclairé	Titulaire : SETEC - HYDRATEC	18 000 €
2019-SYRIBT-04	AC	Travaux forestiers	Titulaire : DUBUIS SERVICE Sous traitant : AZEVEDO Manuel	
2019-SYRIBT-05	MAPA	Construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique	Titulaire : Goupement VINCI Construction Terrassement - PERRET - CROUZET & Fils - GREEN STYLE	2 441 000 €

MAPA : Marchés Passés selon la Procédure Adaptée
 AOO : Appel d'Offres Ouvert
 BCC : Marchés à Bons de Commande
 AC : Accord Cadre

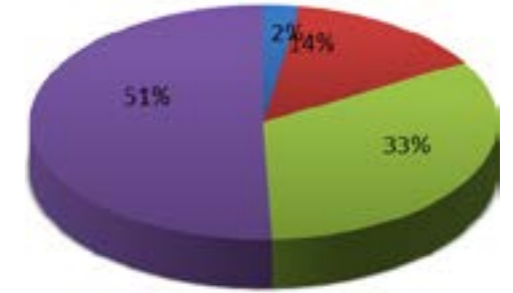
Le bilan financier

Dépenses de fonctionnement 2019



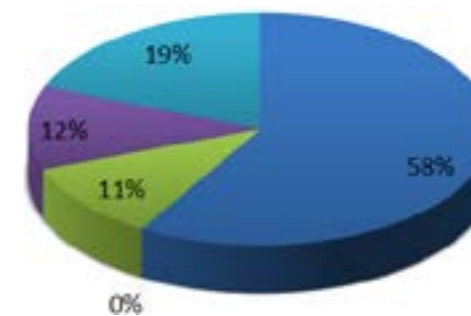
- opérations d'ordre de transfert entre section
- charges à caractère général
- charges de personnel
- charges exceptionnelles et financières
- autres charges de gestion courante

Recettes de fonctionnement 2019



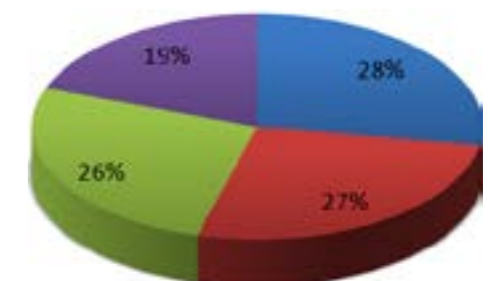
- produits exceptionnels et d'ordre
- subventions et remb. sur salaires
- subventions sur actions
- participations structures adhérentes

Dépenses d'investissement 2019



- opération ordre de transfert entre section
- prêt
- immobilisations corporelles et incorporelles
- compte de tiers travaux
- immobilisation en cours (travaux)

Recettes d'investissement 2019



- opération ordre sections
- dotations fonds divers et réserves (fctva...)
- subventions sur actions contrat rivière
- emprunt



**Syndicat de Rivières
Brévenne-Turdine**

117, rue Passemard
69210 L'Arbresle

Tél. : 04 37 49 70 85
Site internet : www.syribt.fr

